



Digne-les-Bains, le 4 août 2017

Opération tranquillité vacances
Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

En cette période de vacances, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que la Gendarmerie et la Direction Départementale de la Sécurité Publique reconduisent l’Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Ainsi, si vous vous absentez plusieurs jours pendant les vacances, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Il suffit de signaler votre absence au commissariat de police (pour les habitants de Digne-les-Bains et Manosque) ou bien à la brigade de gendarmerie de votre localité (pour toutes les autres communes du département) pour bénéficier d'une surveillance de votre domicile ou de votre commerce.

Pour gagner du temps, vous pouvez également télécharger le formulaire de demande depuis le site internet <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Démarches>.

Ce formulaire rempli est à remettre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre localité, soit directement, soit par courrier postal, soit encore par courriel. Pour ce qui concerne la gendarmerie, vous devrez toutefois valider votre demande sur place auprès de la brigade où des conseils pourront vous être prodigués.

Quelques conseils utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

- Fermez correctement fenêtres et volets. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous,
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr.

Contact presse : Frank HAILI - 04 92 36 73 16

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

- Ne laissez pas le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- Il est important de « faire vivre » votre logement. Une personne de confiance doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Enfin, il convient d'éviter les messages trop explicites sur le répondeur du téléphone, indiquant notamment la durée de l'absence des occupants.

Pour toute information complémentaire, consultez le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Securite-publique/Operations-tranquillites-vacances-et-seniors/Operation-Tranquillite-Vacances>

Ou flashez le QR code suivant :

